



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2019-132

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2019

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2019-10-29-001 - ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/533 confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne du mardi 29 octobre 2019 à 16 h 00 au mercredi 30 octobre 2019 à 17 h 00 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2019-10-29-001

ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/533

confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de
l'Yonne

du mardi 29 octobre 2019 à 16 h 00 au mercredi 30 octobre
2019 à 17 h 00



PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'ANIMATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
INTERMINISTERIELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA COORDINATION
ADMINISTRATIVE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/533
confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne
du mardi 29 octobre 2019 à 16 h 00 au mercredi 30 octobre 2019 à 17 h 00

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 13 septembre 2019 nommant M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne du mardi 29 octobre 2019 à 16 h 00 au mercredi 30 octobre 2019 à 17 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet du département de l'Yonne, du mardi 29 octobre 2019 à 16 h 00 au mercredi 30 octobre 2019 à 17 h 00.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, désigné pour la suppléance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le **29 OCT. 2019**

Le Préfet,



Patrice LATRON